

SEANCE DU 3 Juin 2016

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents ou représentés : 10

Nombre de conseillers votants : 10

Le trois Juin deux mil seize, le Conseil Municipal de la commune d'Argenvières dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de MAUPLIN Jean-Claude Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : **27/05/2016**

PRESENTS : M. MAUPLIN Jean-Claude, Maire, Mme MENARD Francine, M. PROST André, Mme TRINQUET Simone, Mme BRUNET Christine Annick, M. GERMAIN Bruno, Mme BROC Caroline, M. FOURMENTRAUX Yves, M. MARTIN José, M. MICHAUD Frédéric

ABSENTS : M. CHAMPROUX Martial

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme TRINQUET Simone

► Déchetterie du Pays charitois : cotisation 2015

Pour l'accès en 2015 à la déchetterie de la Communauté de Communes du Pays Charitois, il est demandé une cotisation de 10 976,00€.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal donne son accord pour le règlement de cette cotisation.

– *Acte déposé à la préfecture du Cher, le 06/06/2016*

► Communauté de communes Berry-Loire-Vauvise : FPIC

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par :

3 voix « pour », 4 voix « contre » et 3 abstentions est **contre le versement** intégral du FPIC 2016 au profit de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise.

– *Acte déposé à la préfecture du Cher, le 06/06/2016*

► Communauté de Communes Berry Loire Vauvise : Maison de Services au Public

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que la compétence Maison de Services au Public soit prise par la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise.

– *Acte déposé à la préfecture du Cher, le 06/06/2016*

► Communauté de Communes Berry Loire Vauvise : formations

Monsieur le Maire expose, que suite à une réunion organisée à la Communauté de Communes relative au Document Unique d'évaluation des risques, les communes ont souhaité la mise en place d'une formation groupée pour leurs personnels au sein de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, que les employés communaux de la commune d'Argenvières suivent les formations groupées par l'intermédiaire de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise et accepte de rembourser la CDC pour les frais afférents à ces formations au prorata du nombre de salariés de la commune inscrits.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer tous les documents concernant la présente décision.

– *Acte déposé à la préfecture du Cher, le 06/06/2016*

► Avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, pour changement de d'opérateur de transmission.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, autorise à la majorité (3 abstentions, 7 pour), Monsieur le Maire

- à signer le contrat avec la société Ségilog,

- à signer l'avenant à la convention avec la Préfecture du Cher pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

– Acte déposé à la préfecture du Cher, le 06/06/2016

► Menuiserie Salle du foyer

Monsieur Le Maire donne lecture des devis suivants pour deux portes dont 1 avec barre anti-panique et une fenêtre (châssis fixe + 1 fenêtre 1 vantail en dormant) :

ASCS Solabaie (Nevers)	5 422.66€ H.T.
Menuiserie PINO (La Charité sur Loire)	5 700.00€ HT.
Espace Soleil (Cosne sur Loire)	7 170,00€ H.T.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la proposition de l'entreprise Solabaie et autorise Monsieur Le Maire à signer les documents s'y rapportant.

– Acte déposé à la préfecture du Cher, le 06/06/2016

► Achat Broyeur d'accotement

Monsieur Le Maire donne lecture des devis reçus pour le renouvellement du broyeur d'accotement.

Centre Agri (Saint Germain du Puy)	9 650€ H.T.
Théophile (Lugny Champagne)	7 400€ H.T.
Ets Vezin (Torteron)	8 300€ H.T.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la proposition des Ets Théophile de Lugny-Champagne à 7400€ H.T.

– Acte déposé à la préfecture du Cher, le 06/06/2016

► ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE

Dépenses à imputer 6232 (fêtes et cérémonies)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer les dépenses à imputer au 6232 (fêtes et cérémonies).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les dépenses suivantes au 6232 (fêtes et cérémonies) :

- Aliments, boissons, vaisselle jetables, décoration, gerbes pour les cérémonies suivantes (vœux du Maire, 8 mai, souvenir des déportés, pâques, 14 juillet, 11 novembre),
- Echarpes et cartes d'élus

– Acte déposé à la préfecture du Cher, le 06/06/2016

► Pâques 2016 : état des dépenses

Monsieur Le Maire donne lecture des dépenses faites pour la chasse aux œufs de pâques, qui s'élèvent à 156.60€ (œufs + fritures).

Comme prévu lors des réunions préparatoire à cette manifestation, la somme est divisée à part égales entre Saint Léger le Petit et Argenvières et les 3 associations (Entraide Amitié, Loisirs et détente et le Comité des Fêtes).

Par conséquent la commune d'Argenvières facturera la somme de 31.32€ à la commune de Saint Léger Le Petit et aux 3 associations.

Après en voir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Le Maire à établir les titres à la commune de Saint Léger Le Petit et aux 3 associations pour un montant chacun de 31.32€.

– *Acte déposé à la préfecture du Cher, le 06/06/2016*

► Participation cantine Sancergues 2015/2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de participer à hauteur de 1.51€ par ticket de cantine vendu aux enfants domiciliés sur la commune d'Argenvières.

– *Acte déposé à la préfecture du Cher, le 06/06/2016*

Questions diverses :

Frais de fonctionnement écoles de La Charité

Le détail va être demandé à la commune de La Charité. La délibération sera prise lors du prochain conseil municipal.

Panneaux de signalisations

Il va être acheté des panneaux de chantier de signalisation.

Pétition nuisances rue de La Courtine

Une pétition signée par certains riverains de la Rue de la Courtine a été remise en Mairie le 25 mai. Nous l'avons adressé aux services de Gendarmerie de Baugy le 1er juin. Nous sommes, à ce jour, toujours dans l'attente d'une réponse de leur part.

Echappées de La Loire à Vélo

Les échappées de La Loire à Vélo de la Région Centre Val de Loire se dérouleront le samedi 02 juillet 2016 pour les communes De Beffes, Saint Léger Le Petit et Argenvières.